



Numéro de l'acte	2023-40-FINFM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2023

QUESTION N°2023-40

FINANCES : DEBAT ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

RAPPORTEUR :

Monsieur Joël DUQUENOY

Conseiller délégué aux finances

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du Cycle Budgétaire annuel des collectivités locales, le ROB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (Analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et des conseillers d'administration du CCAS.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire ou le Président du CCAS sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité local ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Le ROB n'est pas qu'un document interne, il doit être transmis au Préfet de Département et au Président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication. Il doit être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre aux membres du Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Ce doit être également l'occasion d'informer les membres du Conseil Municipal sur l'évolution financière de la commune, en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Le rapport joint à la présente délibération a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire ci-joint.

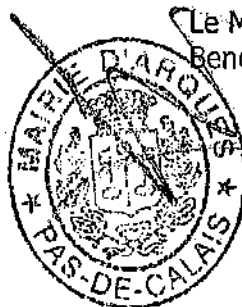
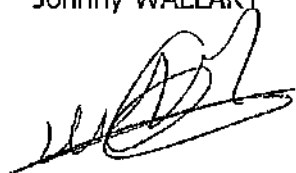
ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	27
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 02 mars 2023

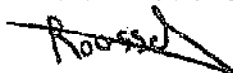
Le secrétaire de séance,
Johnny WALLART



Le Maire,
Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 07 MARS 2023 et publication ou
notification le 07 MARS 2023

Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 01 MARS 2023**

Affiché le 03 mars 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Premier Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt-trois février 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Francis PRED'HOMME - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Peggy MARECAU - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Alexandrina DA SILVA – Arnaud WILQUIN - Chloé KOCLEGA – Hélène FAYEULLE - Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 1 absent excusé sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Monsieur Johnny WALLART est nommé secrétaire de séance.

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le **07 MARS 2023** publication à
notification le **07 MARS 2023**

Monsieur le Maire

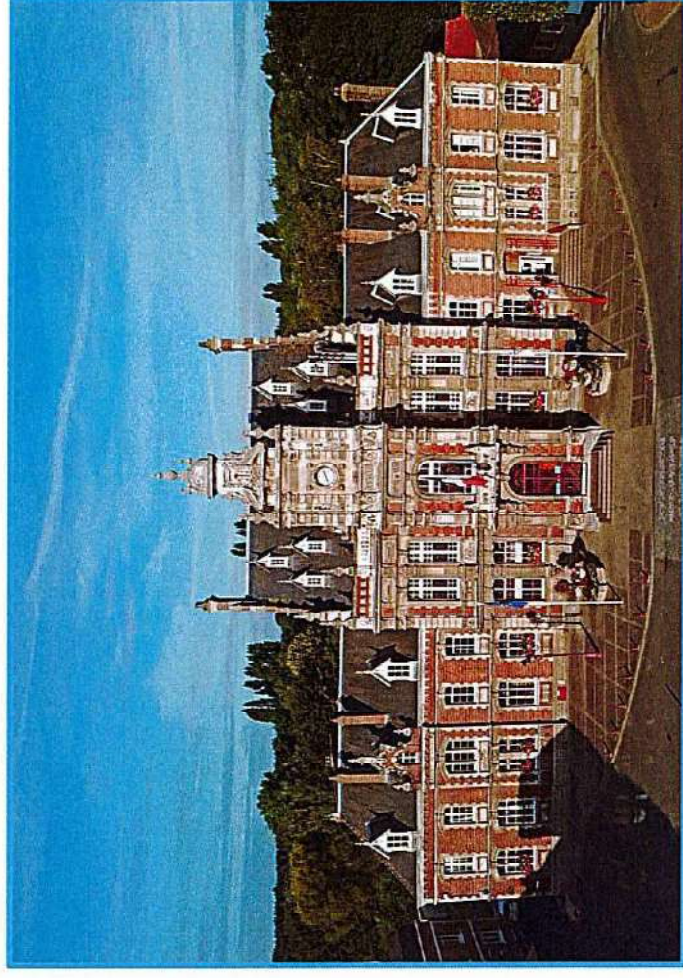
Roussel

Benoît ROUSSEL

Accusé de réception en préfecture
062-216200402-20230307-2023-40-FINRA-DE
Date de télétransmission : 07/03/2023
Date de réception préfecture : 07/03/2023

VILLE D'ARQUES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 Budget principal et budgets annexes



PREAMBULE

. REFERENCES REGLEMENTAIRES

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République), a modifié les modalités et les contenus de présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

. DEFINITION

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

. OBJECTIFS

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3500 habitants, les EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants , des départements , des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur:

Les orientations budgétaires :

- évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers de fiscalité , de tarification , de subventions et les évolutions relatives aux relations, financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée , les perspectives pour le projet de budget en précisant le profil de dette visée pour l'exercice

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

1. Un contexte national marqué par des incertitudes inédites

A. Des chocs exogènes qui pèseront sur la situation des finances publiques

Le poids des énergies

Les tensions géopolitiques, les difficultés d'approvisionnement et la volatilité des cours mondiaux entraînent une augmentation des prix et une crise énergétique sans précédent, ayant de fortes incidences pour les particuliers, les entreprises et les services publics.

Des tensions géopolitiques fortes

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a renforcé le renchérissement des prix des matières premières, notamment pour les céréales et encore plus pour le gaz, du fait d'anticipations d'une rupture des approvisionnements en provenance de Russie

La situation sanitaire dégradée en Chine risque de générer de nouvelles tensions fortes dans l'économie mondiale, synonymes de difficultés d'approvisionnement et de hausses des prix (composants, transport maritime, matières premières, énergie).

Réchauffement climatique

Les conséquences ressenties à l'échelle locale (ex : sécheresse) impliquent des actions fortes engageant les budgets des collectivités publiques pour l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

Une croissance ralentie

Un contexte international marqué par des tensions liées à la sortie de crise sanitaire et un ralentissement du rythme de reprise attendu. Le contexte géopolitique ainsi que la baisse du prix de l'euro face au dollar pourrait faire craindre l'entrée en récession de plusieurs économies européennes. Conséquences indirectes pouvant être ressenties en France (prévisions en France à + 0, 5% fin 2023)

Une forte inflation +5,8 %

Très forte inflation portée principalement par le coût de l'énergie (et dans une moindre mesure des matières premières). Impacts directs (coût des achats et services) et indirects (mesures salariales en dépenses et recettes fiscales) pour les budgets des collectivités locales. Inflation plus mesurée en France que dans d'autres Etats (+ 10,7 % en glissement annuel en octobre dans la zone Euro).

Dettes et déficit publics élevés

Engagement du Gouvernement à réduire le déficit public au cours des cinq prochaines années, passant de 5 % du produit intérieur brut (PIB) en 2022 à 2,9 % en 2027 (avec une stabilisation de la dette publique autour de 111 % du PIB). Les collectivités locales sont mises à contribution notamment par un objectif de réduction des dépenses et des concours financiers limités.

Hausse des taux d'intérêt

Pour faire face au retour de l'inflation, les banques centrales ont amorcé un resserrement de leur politique monétaire (interruption des achats nets d'actifs et augmentation des taux d'intérêt directeurs par la BCE) avec des conséquences directes sur le coût de l'emprunt des collectivités locales.

L'OCDE prévoit une augmentation de +1,64 % des taux d'intérêt à long terme à fin 2022.

B. Les incidences des différents projets de Lois de finances

Augmentation limitée de la DGF

- Abondement de 230 M€ servant à financer l'augmentation des parts péréquatives de DGF
- Augmentation éloignée du niveau de l'inflation
- => Evolution de la DGF principalement liée à l'évolution de la population

Amortisseur énergies

Deux dispositifs sont prévus :

- L'« amortisseur électricité » : prise en charge de la moitié du surcoût sur les factures d'électricité « au-delà d'un prix de référence de 325 euros le MW/h » (reste à préciser)
- le « filet de sécurité » : dotation conditionnée à une baisse d'épargne -

Hausse des bases foncières

Les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties et d'habitation évolueront en 2023 à hauteur du niveau d'inflation constaté en novembre 2022 (revalorisation entre 6 % et 7 %)

Décalage des révisions des valeurs locales

- Décalage de deux ans (2025) de l'actualisation sexennale des valeurs locales des locaux professionnels
 - Décalage de deux ans (2028) de la révision des valeurs locales des locaux d'habitation
- => Incertitudes sur les suites des réformes d'actualisation des valeurs locales, sources d'iniquité pour les contribuables et variable essentielle des ressources des collectivités

Poursuite de la baisse des impôts

- Taxe d'habitation sur les résidences principales => en 2023, plus aucun contribuable ne paiera de THRP (n'abondant plus le budget des communes depuis 2021)
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : Réduite de moitié en 2023 et supprimée en 2024 ; compensée par une fraction de TVA pour les EPCI

Création d'un Fonds vert

2 milliards d'euros avec comme objectif de permettre aux collectivités locales de financer les investissements rendus nécessaires en matière de transition écologique et énergétique et de préservation de la biodiversité. L'ex fonds friche y serait intégré. A ce stade, les modalités de mise en œuvre ne sont pas encore établies.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



LA VILLE D'ARQUES

Section de Fonctionnement de la commune en 2022

Les chiffres sont provisoires, le compte administratif n'a pas encore été rapproché au compte de gestion non encore émis par la trésorerie

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2022 :

Les dépenses de fonctionnement seraient de **10 390 499,18** euros

Les recettes de fonctionnement 2022 :

Les recettes de fonctionnement s'arrêteraient à **12 776 808,58** euros

Soit un excédent de fonctionnement de **2 386 309,40** euros

1 – Les recettes et les dépenses de fonctionnement

2 – Les dépenses et les recettes d'investissement

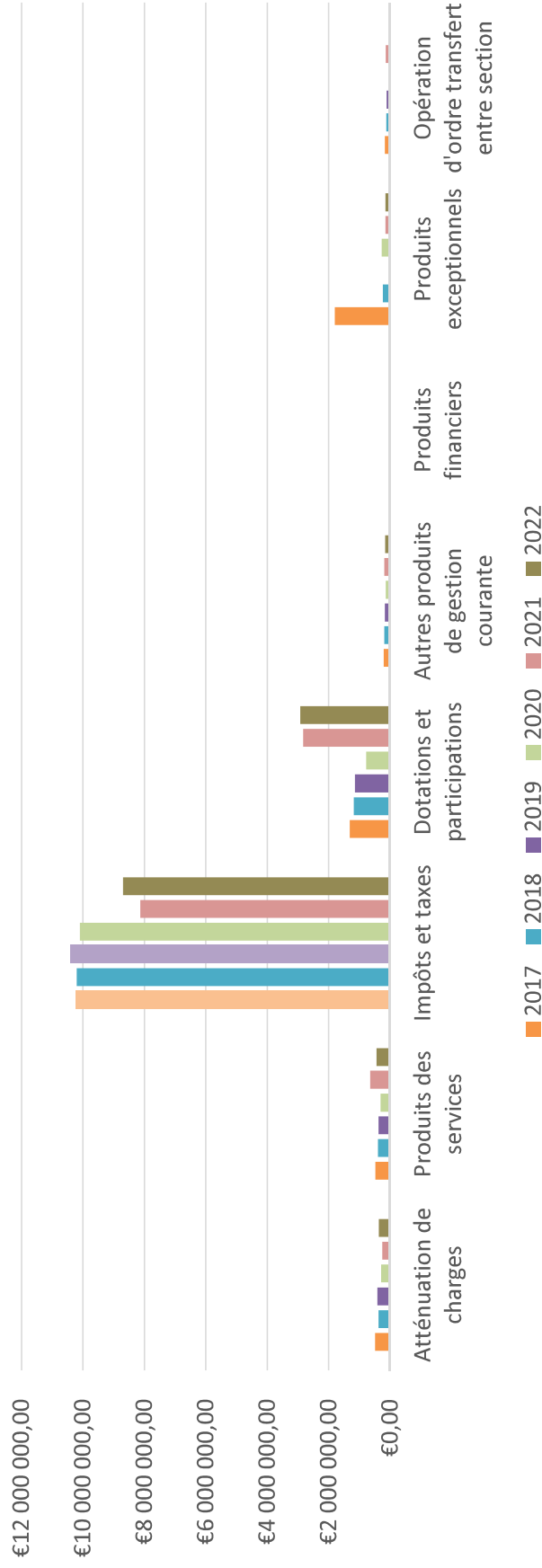
3 – L'encours de la dette

4 – Budgets annexes

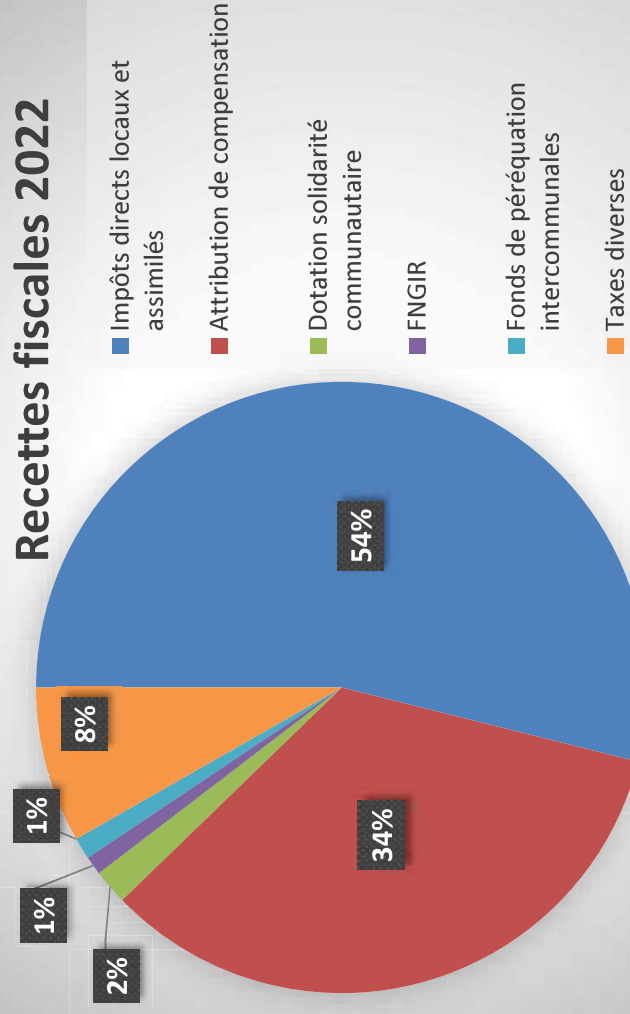
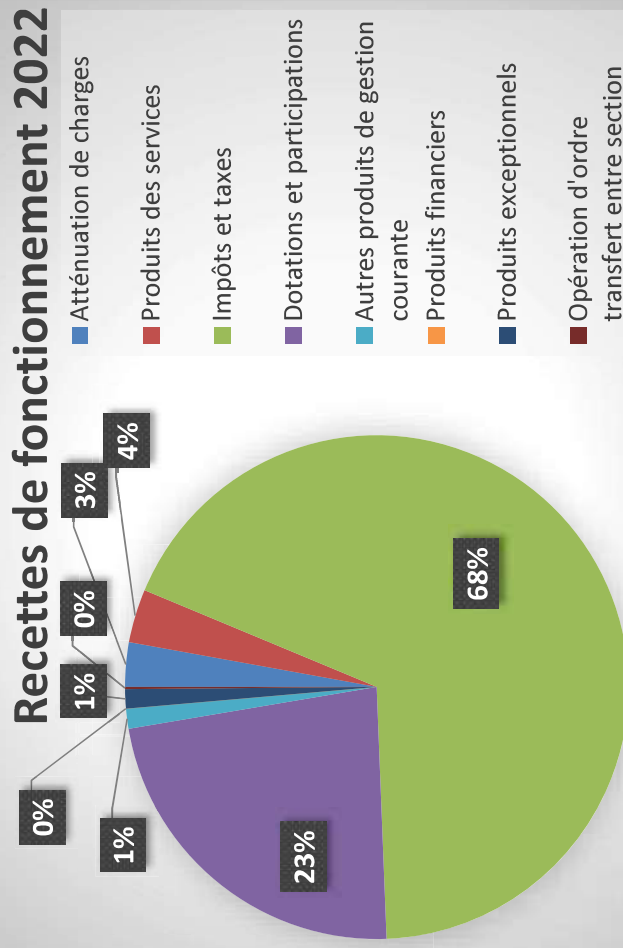
5 – Perspectives & Projets

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022
013	Atténuation de charges	487 432,63 €	376 158,20 €	412 054,91 €	291 987,60 €	257 172,10 €	363 631,62 €
70	Produits des services	476 985,24 €	398 176,55 €	372 229,60 €	320 161,70 €	640 989,59 €	439 084,24 €
73	Impôts et taxes	10 216 854,38 €	10 201 500,06 €	10 390 670,47 €	10 097 502,14 €	8 124 456,76 €	8 690 463,77 €
74	Dotations et participations	1 315 106,14 €	1 184 153,03 €	1 146 522,93 €	782 221,44 €	2 827 528,36 €	2 930 357,88 €
75	Autres produits de gestion courante	205 549,43 €	195 025,16 €	171 544,16 €	145 414,88 €	196 687,99 €	164 012,97 €
76	Produits financiers	1 371,96 €	1 143,20 €	1 143,30 €	8,97 €	1 038,15 €	1 158,60 €
77	Produits exceptionnels	1 804 536,78 €	231 102,63 €	65 407,10 €	271 096,31 €	153 644,63 €	155 681,97 €
042	Opération d'ordre transfert entre section	168 757,93 €	123 898,44 €	120 759,89 €	48 808,26 €	146 999,16 €	17 685,33 €
	Total	14 676 594,49 €	12 711 157,27 €	12 680 332,36 €	11 957 201,30 €	12 348 516,74 €	12 762 076,38 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

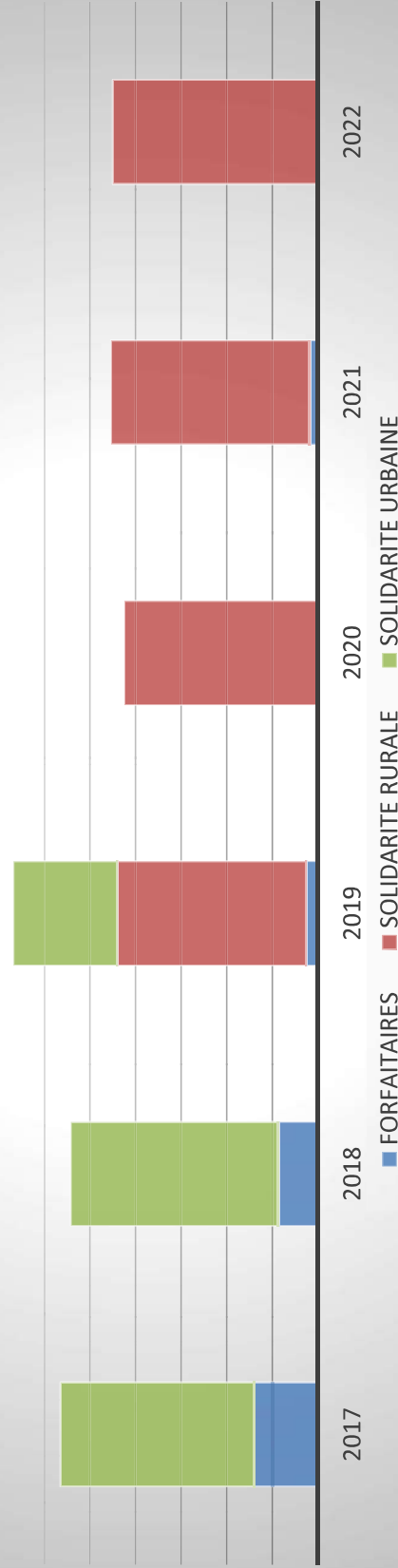


En 2022, les recettes fiscales représentent 68% des recettes de fonctionnement de la ville. L'augmentation de la fiscalité locale a permis d'absorber les coûts liés à l'inflation. La fiscalité directe locale des ménages représente 54% des recettes fiscales.

CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT : L'ÉVOLUTION DE LA DGF

DOTATIONS	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FORFAITAIRES	139 336,00 €	86 415,00 €	24 977,00 €		17 232 €	
SOLIDARITE RURALE			415 021,00 €	425 031,00 €	436 852 €	449 731 €
SOLIDARITE URBAINE	425 229,00 €	456 049,00 €	228 025,00 €			

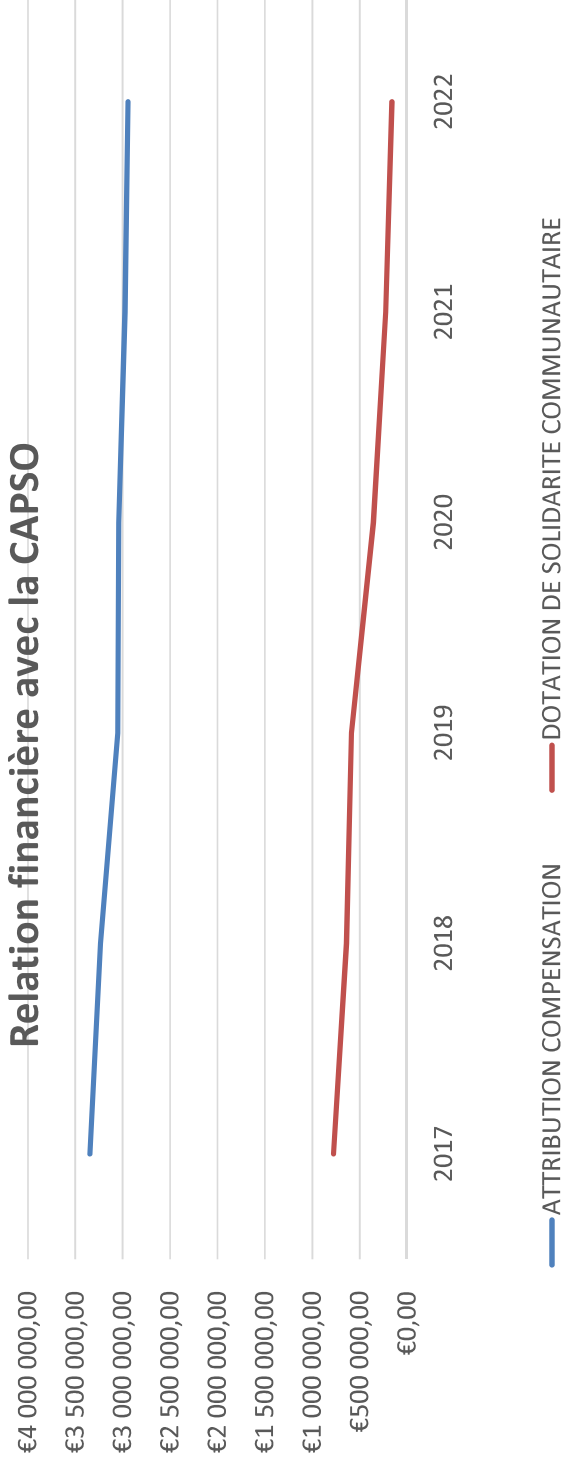
Evolution de la DGF



EVOLUTION DES RELATIONS AVEC LA CAPSO

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ATTRIBUTION COMPENSATION	3 346 192,00 €	3 232 426,00 €	3 053 763,88 €	3 040 461,60 €	2 976 983,86 €	2 942 335,24 €
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	776 237,00 €	641 375,13 €	585 741,87 €	355 188,00 €	225 802,00 €	161 110,00 €

Relation financière avec la CAPSO



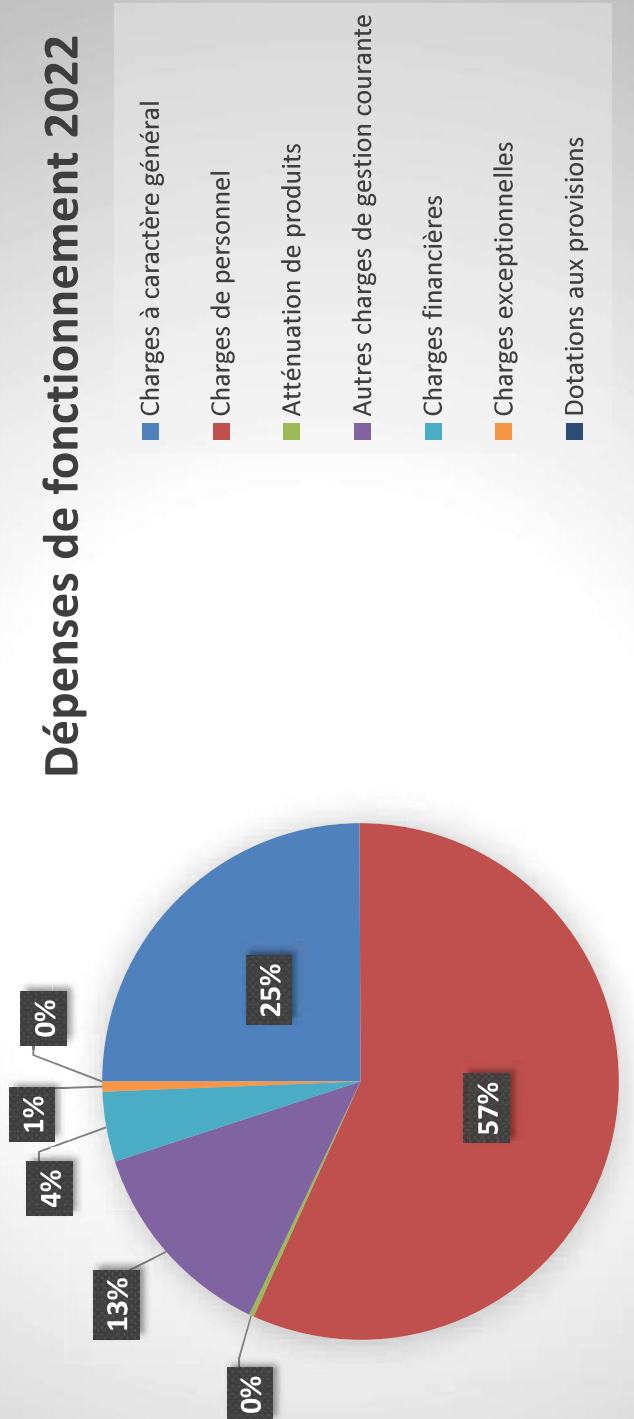
L'attribution de compensation est en légère baisse par la prise en charge de services communs (informatique, téléphonie, contrat photocopieurs....)

LES RECETTES ET LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022
011	Charges à caractère général	2 862 695,52 €	2 996 317,38 €	2 580 950,18 €	2 131 852,15 €	2 736 313,90 €	2 496 822,74 €
012	Charges de personnel	6 222 230,33 €	5 886 875,59 €	5 505 880,46 €	5 586 952,89 €	5 641 724,00 €	5 688 869,75 €
014	Atténuation de produits	12 968,63 €	13 854,69 €	14 574,34 €	14 488,78 €	15 837,74 €	31 841,47 €
65	Autres charges de gestion courante	1 038 040,72 €	1 021 602,82 €	1 220 712,09 €	1 121 994,78 €	1 111 665,21 €	1 288 500,10 €
66	Charges financières	686 024,45 €	590 104,79 €	542 793,64 €	525 611,21 €	483 238,66 €	438 899,97 €
67	Charges exceptionnelles	76 251,84 €	89 716,32 €	37 803,77 €	69 378,25 €	65 415,17 €	63 420,54 €
68	Dotations aux provisions		53 937,73 €	37 134,02 €			
	Total	10 898 211,49 €	10 652 409,32 €	9 939 848,50 €	9 450 278,06 €	10 054 194,68 €	10 008 354,57 €

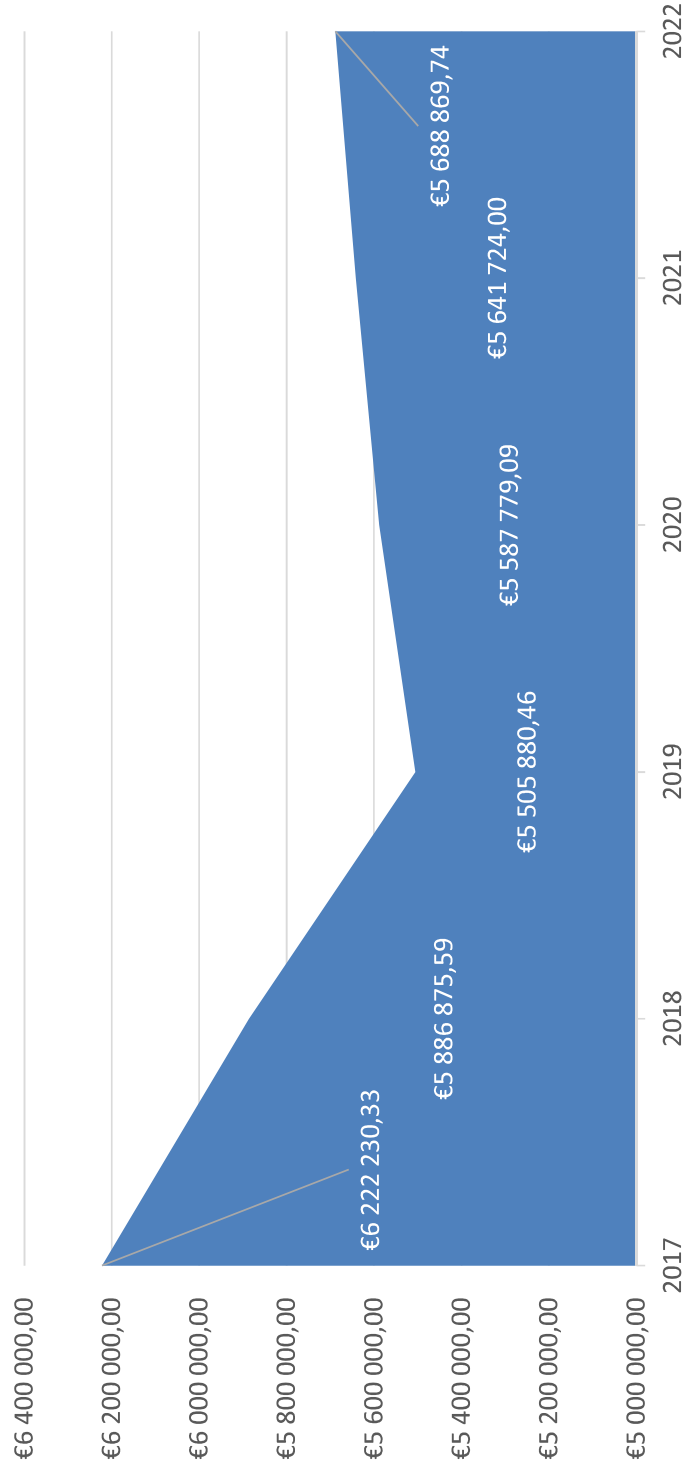
Dépenses de fonctionnement 2022



LES RECETTES ET LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTIONS DES DÉPENSES DE PERSONNEL

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
012 Charges de Personnel et frais assimilés	6 222 230,33 €	5 886 875,59 €	5 505 880,46 €	5 587 779,09 €	5 641 724,00 €	5 688 869,74 €
Dépenses réelles de fonctionnement	10 898 211,49 €	10 652 409,32 €	9 939 848,50 €	9 355 369,34 €	10 054 194,68 €	10 008 354,57 €
Poids des dépenses de personnel	57,09%	55,26%	55,39%	59,73%	56,11%	56,84 €



LES RECETTES ET LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTIONS DES DÉPENSES DE PERSONNEL

— Effectifs

➡ 149 agents employés par la collectivité
au 31 décembre 2021

> 126 fonctionnaires

> 13 contractuels permanents

> 10 contractuels non permanents

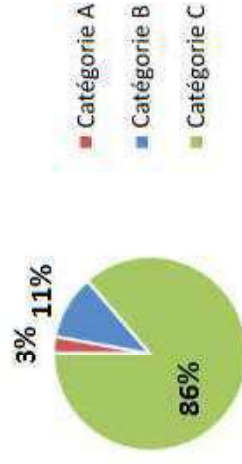


— Caractéristiques des agents permanents

➡ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%		22%
Technique	64%	85%	66%
Culturelle	5%	8%	5%
Sportive		8%	1%
Médico-sociale	5%		4%
Police	2%		2%
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

➡ Répartition des agents par catégorie



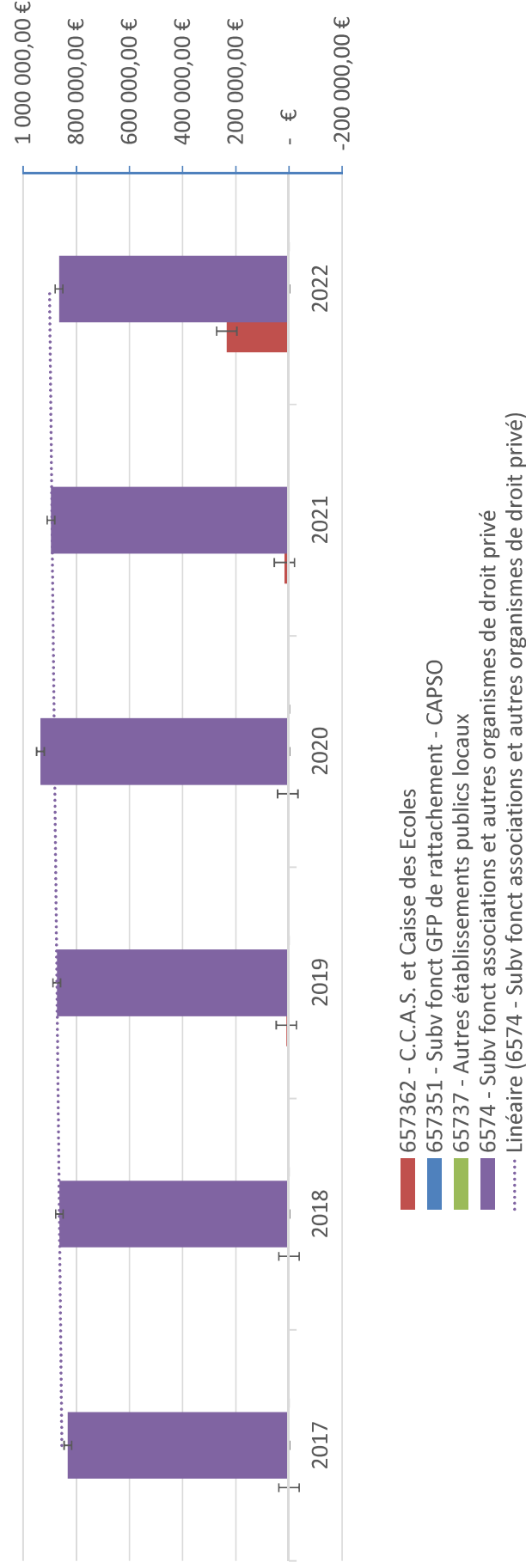
	2019	2021
1. Effectif		
Fonctionnaires	128	126
Non titulaires	15	13
Autre agents (non permanents)	3	10
Total	146	149
Hommes en %	45%	47%
Femmes en %	55%	53%

Estimation du chapitre 012 Dépenses de personnel

TOTAL BRUT + CHARGES PATRONALES	5 890 724,00
AUGMENTATION PREVISIONNELLE POINT D'INDICE 3%	174 000,00
AVANCEMENTS DE GRADE	7 000,00
PROMOTIONS INTERNES	17 000,00
TOTAL	6 088 724,00

EVOLUTIONS DES SUBVENTIONS

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
657351 - Subv fonct GFP de rattachement - CAPSO	- €	- €	5 227,34 €	230,89 €	9 258,00 €	0,00 €
657362 - C.C.A.S. et Caisse des Ecoles	- €	- €	9 920,00 €	4 960,00 €	17 480,00 €	234 500,00 €
65737 - Autres établissements publics locaux	604,00 €	604,00 €	604,00 €	- €	1 397,00 €	744,00 €
6574 - Subv fonct associations et autres organismes de droit privé	832 062,98 €	863 247,95 €	873 309,09 €	934 795,21 €	895 468,44 €	865 012,12 €
TOTAUX	832 666,98 €	863 851,95 €	889 060,43 €	939 986,10 €	923 603,44 €	1 100 256,12 €



EVOLUTIONS POUR 2023

PROSPECTIVES DEPENSES

- La prospective en matière de dépenses s'établit de la manière suivante

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA Provisoire 2022	Evolution/2021	Perpesctive 2023	Evolution/2022
011	Charges à caractère général	2 131 852,15 €	2 745 689,16 €	2 496 822,74 €	-9,06%	3 899 500,00 €	35,97%
012	Charges de personnel	5 586 952,89 €	5 641 784,50 €	5 688 869,75 €	0,83%	6 088 724,31 €	6,57%
014	Atténuation de produits	14 488,78 €	1 314,00 €	31 841,47 €	2323,25%	35 000,00 €	9,02%
65	Autres charges de gestion courante	1 121 994,78 €	1 111 665,21 €	1 288 500,10 €	15,91%	1 157 550,28 €	-11,31%
66	Charges financières	525 611,21 €	483 238,66 €	438 899,97 €	-9,18%	507 265,09 €	13,48%
67	Charges exceptionnelles	69 378,25 €	65 388,92 €	63 420,54 €	-3,01%	67 500,00 €	6,04%
68	Dotations aux provisions	- €	343 374,18 €	- €			
Total dépenses de fonctionnement		9 450 278,06 €	10 049 080,45 €	10 008 354,57 €	-0,41%	11 755 539,68 €	14,86%
		Par rapport à 2020					

Evolution Chapitre 011

Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERALE 3 899 500 (BP 2023)

Prévisions importantes aux comptes

Articles	Comptes	BP 2023	Par rapport au CA 2022
60612	Energie électricité	800 000 euros	+ 373 000 euros
60613	Chauffage urbain	250 000 euros	+ 113 000 euros
615232	Réseaux	320 000 euros	+ 270 000 euro curage du bras mort
Total			+ 756 312 euros

Section d'investissement de la commune en 2022

Les chiffres sont provisoires, le compte administratif n'a pas encore été rapproché
au compte de gestion non encore émis par la trésorerie

L'investissement

Les dépenses d'investissement 2022 :

Les dépenses d'investissement seraient de **4 074 091,12** euros

Les recettes d'investissement 2022 :

Les recettes d'investissement s'arrêteraient à **5 531 514,88** euros

Soit un excédent d'investissement de **1 457 423,76** euros

1 – Les recettes et les dépenses de fonctionnement

2 – Les dépenses et les recettes d'investissement

3 – L'encours de la dette

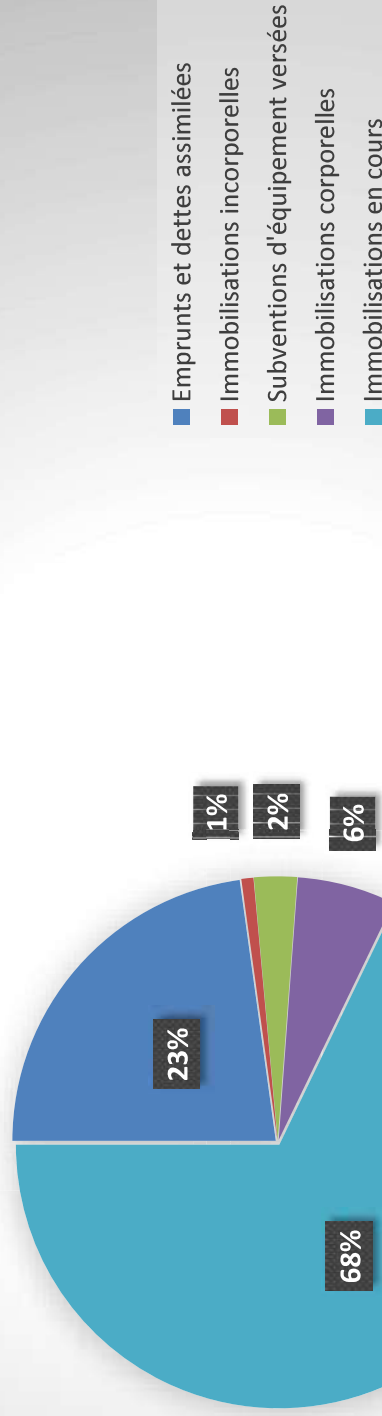
4 – Budgets annexes

5 – Perspectives & Projets

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022
16	Emprunts et dettes assimilées	1 275 600,17 €	1 199 129,57 €	1 238 409,31 €	1 212 375,29 €	1 197 676,29 €	1 212 253,43 €
20	Immobilisations incorporelles	498 207,02 €	316 498,94 €	88 968,08 €	75 097,20 €	136 902,94 €	39 315,60 €
204	Subventions d'équipement versées	34 596,00 €	90 013,00 €	134 827,54 €	72 568,00 €		140 167,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 194 786,97 €	623 964,90 €	1 215 901,14 €	581 228,90 €	905 024,99 €	318 777,26 €
23	Immobilisations en cours	439 523,78 €	662 984,65 €	3 530 913,57 €	1 937 191,13 €	4 398 376,66 €	3 605 606,24 €
	Total	3 442 713,94 €	2 892 591,06 €	6 209 019,64 €	3 878 460,52 €	6 637 980,88 €	5 316 119,53 €

Dépenses d'investissement 2022



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022
10	Dotations, fonds divers	258 136,16 €	166 258,25 €	168 593,06 €	784 478,06 €	949 063,72 €	510 764,48 €
1068	Excédent de fonctionnement	2 600 000,00 €		823 341,34 €	3 973 536,48 €	1 643 399,32 €	4 156 208,11 €
13	Subvention d'investissement	48 059,35 €	52 711,40 €	45 353,76 €			177 459,58 €
138	Autres subventions d'invnt non transf	236 733,55 €	129 959,00 €	532 169,41 €	1 448 004,75 €	3 200 123,93 €	3 872 817,71 €
16	Emprunts et dettes assimilés			1 598 000,00 €			
165	Dépôts et cautionnements reçus	900,00 €			455,63 €		1 165,56 €
23	Immobilisations en cours	3 720,00 €				920,88 €	
	Total	3 147 549,06 €	348 928,65 €	3 167 457,57 €	7 806 474,92 €	5 793 507,85 €	8 718 415,44 €

Recettes d'investissement 2022



RESTES A REALISER RECETTES

INVESTISSEMENT 2023

Objet	Tiers	Service	Imputation	Analytique	Montant
RESTAURATION DE L'ASCENSEUR A BATEAU DES FONTINETTES	CAPSO	BATEQUIP	1385 312	FONTINETTE	562 852,40 €
DRAC - RESTAURATION DE L'ASCENSEUR A BATEAU DES FONTINETTES	REGIONNPDC	BATEQUIP	1382 312	FONTINETTE	160 000,00 €
FEDER - RESTAURATION DE L'ASCENSEUR A BATEAU DES FONTINETTES	REGIONNPDC	BATEQUIP	1382 312	FONTINETTE	1472 131,19 €
RESTAURATION DE L'ASCENSEUR A BATEAU DES FONTINETTES	FONPATRIMO	BATEQUIP	1388 312	FONTINETTE	175 000,00 €
DETR QUAI DU COMMERCE	ETAT	STVOIRIE	1341 845	STVOIRIE	47 283,60 €
AMENAGEMENT PARCELLE COMMUNALE ETANG BEAUSEJOUR	DEPARTMPDC	FINANCERH	1383 020	NONVENTILE	12 480,00 €
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE PHASE 1B	REGIONNPDC	TERRAINS	1382 020	CENTREVIL	150 000,00 €
SOLDE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS POUR L'AIDE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU QUAI DU COMMERCE ANNEE 2021	CAPSO	STVOIRIE	1385 845	STVOIRIE	39 600,00 €
RECONVERSION DE LA HALLE DE LA COMPOSITION EN HALLE COUVERTE	REGIONNPDC	TERRAINS	1382 020	HALLE	1 000 000,00 €
TOTAL					3 619 347,19 €

Investissements de la ville d'Arques de 2017 à 2022



1 – Les recettes et les dépenses de fonctionnement

2 – Les dépenses et les recettes d'investissement

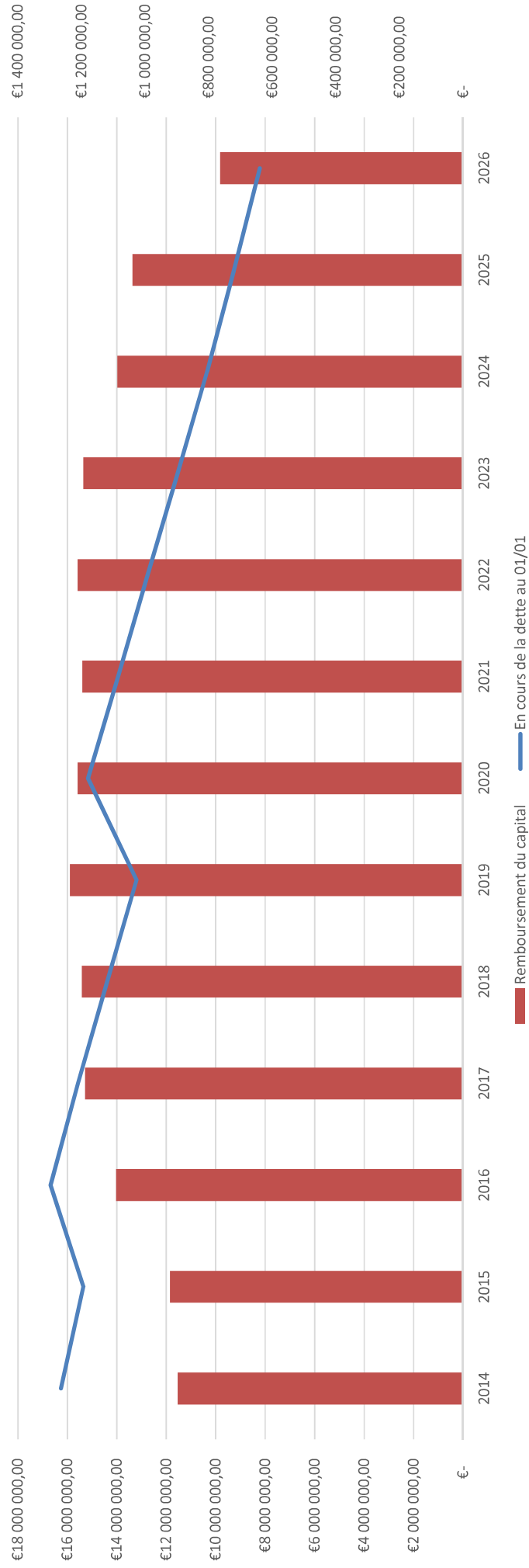
3 – L'encours de la dette

4 – Budgets annexes

5 – Perspectives & Projets

L'ENCOURS DE LA DETTE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
En cours de la dette au 01/01	16 255 535,73 €	15 351 634,05 €	16 680 904,47 €	15 575 453,71 €	14 393 651,59 €	13 201 537,28 €	15 162 761,08 €	13 950 835,81 €	12 753 159,53 €	11 540 906,09 €	10 346 355,51 €	9 258 602,62 €	8 219 376,86 €
Remboursement du capital	897 669,01 €	922 017,23 €	1 091 624,70 €	1 188 613,04 €	1 199 129,57 €	1 236 676,19 €	1 211 925,29 €	1 197 676,29 €	1 212 253,44 €	1 194 550,58 €	1 087 753,01 €	1 039 225,67 €	764 068,38 €



EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2022	12 753 159,53	1 212 253,44	452 860,05	0,00	1 665 113,49
2023	11 540 906,09	1 194 550,58	407 455,51	0,00	1 602 006,09
2024	10 346 355,51	1 087 753,01	364 484,95	0,00	1 452 237,96
2025	9 258 602,52	1 039 225,67	327 391,56	0,00	1 366 617,23
2026	8 219 376,86	764 068,38	292 950,06	0,00	1 057 018,44
2027	7 455 308,51	696 953,67	261 778,02	0,00	958 731,69
2028	6 758 354,85	712 072,21	232 844,58	0,00	944 916,79
2029	6 046 282,68	742 465,69	202 287,70	0,00	944 753,39
2030	5 303 817,02	695 259,41	170 482,25	0,00	865 741,66
2031	4 608 557,63	724 745,42	141 049,31	0,00	865 794,73
2032	3 883 812,24	723 345,38	110 336,64	0,00	833 682,02
2033	3 160 566,89	584 487,50	97 867,45	0,00	682 354,95
2034	2 576 079,07	469 830,48	56 150,74	0,00	525 981,22
2035	2 106 248,59	309 949,02	41 210,54	0,00	351 159,56
2036	1 796 299,57	234 014,60	32 000,61	0,00	266 015,21
2037	1 562 284,97	241 028,46	24 852,79	0,00	265 881,25
2038	1 321 256,51	248 358,66	17 436,24	0,00	265 794,90
2039	1 072 897,85	123 236,65	9 682,91	0,00	132 919,56
2040	949 661,20	124 370,00	8 549,56	0,00	132 919,56
2041	825 291,20	125 513,77	7 405,79	0,00	132 919,56
2042	699 777,43	126 668,05	6 251,51	0,00	132 919,56
2043	573 109,38	127 832,97	5 086,59	0,00	132 919,56
2044	445 276,41	129 008,60	3 910,96	0,00	132 919,56
2045	316 267,81	76 418,21	2 845,32	0,00	79 263,53
2046	239 849,60	59 123,53	2 254,59	0,00	61 378,12
2047	180 726,07	59 679,29	1 698,83	0,00	61 378,12
2048	121 046,78	60 240,28	1 137,84	0,00	61 378,12
2049	60 806,50	60 806,50	571,62	0,00	61 378,12
					16 036 093,95

Le désendettement s’effectue en plusieurs paliers successifs:

Annuités

En 2023 : - 63 107, 40 euros
 En 2024 : - 149 768,73 euros
 En 2025 : - 85 620,36 euros
 En 2026 : - 309 599,23 euros

En cours de la dette

En 2023 : - 1 212 253,44 euros
 En 2024 : - 1 194 550,58 euros
 En 2025 : - 1 087 752,98 euros
 En 2026 : - 1 039 225,86 euros



Structure et la gestion de la dette

Capacité de désendettement

Ce ratio vise à mesurer le nombre d'année nécessaire pour désendetter la Ville si la capacité d'autofinancement brute était entièrement affectée au remboursement de la dette.

Il est conseillé d'avoir une capacité de désendettement inférieure à 12 ans, ce qui est le cas de la Ville puisque pour 2022 la capacité de désendettement pour la ville d'Arques est d'environ 6 années.

Structure et la gestion de la dette

Après deux emprunts au précédent mandat en 2020 , 1, 6 millions d’euros et compte tenu des projets d’investissement et du développement des opérations de logements du centre-ville portés en 2023 (et notamment la fin du projet de l’ascenseur des Fontinettes, le terrain synthétique, la première phase des travaux en mairie (Mérule)...), il devient nécessaire d’emprunter environ 2 millions d’euros.

Une ligne de trésorerie d’environ 1,5 millions d’euros devra être négociée avec les organisme bancaires qui sera progressivement remboursée par le versement des subventions.

La trésorerie de la ville d’Arques représente au 17 février 2023 un montant de 3 855 329.37 euros.

1 – Les recettes et les dépenses de fonctionnement

2 – Les dépenses et les recettes d'investissement

3 – L'encours de la dette

4 – Budgets annexes

5 – Perspectives & Projets

BUDGET CAMPING

Le 14 février 2020, le Camping Municipal a été placé en gestion d'occupation temporaire pour une durée de 20 ans à la Société DETENTE ET LOISIRS DE L'AUDOMAROIS.

Celle-ci se doit de verser, en contrepartie, une redevance d'occupation domaniale d'un montant de 33 500 € par an, au titre de la part fixe, et 0.5 % de son chiffre d'affaires au titre de la part variable.

BUDGET CENTRE VILLE

Ce budget reprend les opérations foncières d'acquisitions et de cessions destinées aux opérations de logements en relation avec L'EPF. Un montant de 317 000 euros est versé annuellement sur une période de 7 ans.

Les recettes seront versées lors de la vente aux opérateurs.

BUDGET FONTINETTES

Ce budget a fait l'objet d'une délibération de clôture en 2022. Le fonctionnement de l'ascenseur à Bateau sera assuré par la SPL Tourisme en Pays de Saint Omer à la fin des travaux. La convention de gestion du site est en cours d'élaboration.

1 – Les recettes et les dépenses de fonctionnement

2 – Les dépenses et les recettes d'investissement

3 – L'encours de la dette

4 – Budgets annexes

5 – Perspectives & Projets

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

PREVISIONNEL

Opération		BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	Total
Dépenses							
020	Mairie	1 153 693,56	1 530 000,00	1 000 000,00	-	-	3 683 693,56
020	Centre ville	2 862 731,86	1 117 000,00	317 000,00	317 000,00	317 000,00	4 930 731,86
632	Commerce	7 190,00					
11	Police municipale	-	-	-	-	-	-
312	Ascenseur fontinette	1 429 586,00	-	-	-	-	-
025	Fêtes et cérémonies	82 300,00	25 000,00	20 000,00	20 000,00	-	147 300,00
026	Cimetière	58 748,66	-	-	-	-	58 748,66
201	Ecoles	362 723,00	395 500,00	9 500,00	-	-	767 723,00
281	Restauration scolaire	10 000,00	-	-	-	-	10 000,00
313	Médiathèque	2 500,00	45 000,00	-	14 500,00	-	62 000,00
025	Eglise	-	-	-	-	-	-
322	Sports	1 484 212,00	323 500,00	116 500,00	15 000,00	-	1 939 212,00
42	Social	2 000,00	-	-	-	-	2 000,00
551	Logements		-	-	-	-	-
512	Eclairage public	121 058,50	10 000,00	10 000,00	10 000,00	-	151 058,50
751	Autres réseaux et services divers	20 465,90	-	-	-	-	20 465,90
020	Ateliers Municipaux	205 835,91	-	-	-	-	205 835,91
	Ouvrage d'art	25 000,00	-	-	-	-	25 000,00
847	Equipements de voirie	64 000,00	9 500,00	5 000,00	-	-	78 500,00
845	Voirie	624 150,00	600 000,00	600 000,00	-	-	1 824 150,00
511	Espaces verts	2 000,00	250 000,00	600 000,00	-	-	852 000,00
52	Aménagement urbain	693 010,44	-	-	-	-	693 010,44
	Base Nautique	-	80 000,00	100 000,00	-	-	180 000,00
	Total	9 211 205,83	4 305 500,00	2 678 000,00	376 500,00	317 000,00	15 451 429,83

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL

Un travail conséquent a été réalisé par l'ensemble des services de la Ville d'Arques début 2023 afin réaliser un plan pluriannuel d'investissements.

Il sera régulièrement réactualisé et doit encore être arbitré pour la préparation budgétaire.

Ce document en perpétuelle évolution nécessite encore des arbitrages de la part des élus mais permet de lister de manière exhaustive les investissements pour les prochains exercices et de mesurer l'impact des décisions sur les exercices budgétaires.

LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, hors intérêts de la dette. Elle reflète directement les mouvements constatés sur la section de fonctionnement.

L'épargne brute (épargne de gestion moins intérêts de la dette) est l'épargne affectée à la couverture du remboursement de la dette. Elle doit rester positive

Enfin, l'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute, à laquelle est retranché le remboursement en capital de la dette.

L'épargne nette mesure l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée

Solde Intermédiaires de gestion

	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement courant (hors 77)	11 637 297	12 047 873	12 588 709
Dép. courantes de fonct. hors intérêts hors 67	8 855 289	9 505 541	9 506 034
Total dép. réelles de fonct. hors intérêts hors 67	8 855 289	9 505 541	9 506 034
Epargnes			
Epargne de gestion courante	2 782 008	2 542 332	3 082 675
Produits exceptionnels (hors 755)	271 096	153 645	147 682
Charges exceptionnelles	69 378	65 389	63 421
Résultat exceptionnel	201 718	88 256	84 261
Epargne de gestion	2 983 726	2 630 588	3 166 936
Intérêts courus	525 611	483 239	438 900
Epargne brute	2 458 115	2 147 349	2 728 036
Remboursement capital	1 236 676	1 211 925	1 197 676
Epargne nette	1 221 439	935 424	1 530 360

SYNTHESE DES ORIENTATIONS 2023

FONCTIONNEMENT

- Réaliser un plan d'économie d'échelle sur les dépenses de fonctionnement en vue d'absorber les baisses de dotations à venir,
- Mettre en place un plan d'économie d'énergie par le biais des investissements et de changements des habitudes des agents et des usagers,
- Réorganisation des services de la collectivité afin de tendre vers une meilleure efficience,
- Amorcer la e-administration par la dématérialisation et par des logiciels métiers,
- Travailler la transversalité en lien avec les partenaires institutionnels et le tissu associatif dans une dynamique événementielle,
- Sensibiliser à la citoyenneté et à la promotion de l'idéal républicain
- Conceptualiser les schémas directeurs de la transition écologique et du développement durable
- **Finaliser** l' Atlas de la bio diversité locale par la **mise en œuvre d'actions sur le territoire d'Arques**
- **Intégration** en 2023 de l'ascenseur à bateaux des Fontinettes dans la dynamique touristique locale

FISCALITE

- Aucune augmentation des taux de fiscalité locale est envisagée pour 2023,

MASSE SALARIALE

- Maîtriser la masse salariale en réorientant les missions inhérentes aux services dans le cadre du dialogue social
- Rééquilibrer les effectifs en fonction des services
- Contenir l'augmentation du GVT (Glissement Vieillesse Technicité)

EMPRUNTS

Le recours à l'emprunt devient nécessaire compte tenu du développement des opérations de logements en centre ville, de la finalisation du projet de l'ascenseur à bateau des Fontinettes.

Ce recours à l'emprunt serait d'environ de 2 000 000 euros et une ligne de trésorerie d'environ 1 500 000 euros

INVESTISSEMENT 2023

- Ascenseur à bateaux des fontinettes :
 - Finalisation des travaux et réalisation de la scénographie 1 429 586,00 euros
- Centre ville :
 - Développement de l'habitat social avec la réalisation des lotissements
- Amorçage de la phase 2 et 3
 - Acquisition de la première tranche des terrains de la ZAC du centre ville (317 000 euros)
- Poursuite des études en cours

CONCLUSION

Ces éléments restent des prévisions qui ont vocation à être conforté lors de la préparation du budget primitif annuel